

2D-DOC



Date de facture 02/08/2025
N° de facture 11104677120825

Remise à Zéro 01/09/2025
Fin d'engagement Date échue

N° de compte client 1.33889645
N° de ligne 06 66 52 68 30

M LAVERGNE QUENTIN
LIEU DIT PECH CALVEL
46250 CAZALS

Bonjour, voici votre facture du 2 août 2025

	€ HT	€ TTC(*)
Montant prélevé le 14 août 2025		14,99
Vos services fournis par votre opérateur	12,49	14,99
Vos abonnements, forfaits et options	12,49	14,99
Vos communications (du 02/07 au 01/08)	0,00	0,00
Montant de la facture soumis à TVA	12,49	14,99
TVA 20,00 % payée sur les débits		2,50
Montant hors TVA soumis à une TVA à 20,00 %		12,49

(*) Les montants unitaires sont arrondis, leur somme peut différer du montant total.

Vous serez prélevé sur votre compte bancaire avec comme Référence Unique de Mandat (RUM) : BTAWOFOWIOE63



Utilisateur de la ligne	Numéro de la ligne	Annexe de la facture			
QUENTIN LAVERGNE	06 66 52 68 30	11104677120825			
			%TVA	€ HT	€ TTC(*)
Vos services fournis par votre opérateur				12,49	14,99
Vos abonnements, forfaits et options					14,99
Pour le mois à venir (du 02/08 au 01/09)					
· Forfait client B&You 200Go 5G			20,00	24,16	28,99
· Remise Forfait			20,00	-11,67	-14,00
Vos communications (du 02/07 au 01/08)					0,00
décomptées de vos forfaits					
· 06:52:47 dans le cadre de vos Appels illimités 24h/24					
· 94 unités dans le cadre de vos SMS/MMS illimités 24h/24					
· 00:01:56 dans le cadre de votre Messagerie vocale					
· 22 Go 523 dans le cadre de votre Internet décompté de votre forfait principal					
en dépassement ou non incluses dans vos forfaits					
· 00:00:29 de Appels reçus en Zone Europe du 01/05 au 01/08			20,00	0,00	0,00

(*) Les montants TTC sont arrondis, leur somme peut différer de celle reprise sur la facture.

Total pour cette ligne

14,99

Détail de votre facture du 2 août 2025

Vos services fournis par votre opérateur

Vos communications

décomptées de vos forfaits

Internet décompté de votre forfait principal 0,00

Rappel : 1ko = 1024 octets, 1Mo = 1024 ko

Date	Volume	Pays	Coût € TTC*
02/07	479 Mo 265	France	0,000
03/07	272 Mo 727	France	0,000
04/07	611 Mo 562	France	0,000
05/07	733 Mo 820	France	0,000
06/07	818 Mo 946	France	0,000
07/07	477 Mo 564	France	0,000
08/07	309 Mo 246	France	0,000
09/07	799 Mo 585	France	0,000
10/07	537 Mo 791	France	0,000
11/07	376 Mo 906	France	0,000
12/07	270 Mo 029	France	0,000
13/07	125 Mo 442	France	0,000
14/07	151 Mo 475	France	0,000
15/07	723 Mo 133	France	0,000
16/07	990 Mo 052	France	0,000
17/07	908 Mo 919	France	0,000
18/07	900 Mo 123	France	0,000
19/07	1 Go 083	France	0,000
20/07	799 Mo 197	France	0,000
21/07	1 Go 563	France	0,000
22/07	672 Mo 684	France	0,000
23/07	623 Mo 774	France	0,000
24/07	984 Mo 865	France	0,000
25/07	1 Go 046	France	0,000
26/07	1 Go 351	France	0,000
27/07	2 Go 285	France	0,000
28/07	1 Go 386	France	0,000
29/07	680 Mo 834	France	0,000
30/07	243 Mo 667	France	0,000
31/07	370 Mo 357	France	0,000
01/08	279 Mo 576	France	0,000

en dépassement ou non incluses dans vos forfaits

Appels reçus en Zone Europe 0,00

Heure indiquée = heure France métropolitaine

Date	Heure	Durée Réelle hh:mm:ss	Durée Facturée hh:mm:ss	Pays Visité	Coût € TTC*
01/08	17:25:25	00:00:29	00:00:29	Espagne	0,000

Total de vos consommations 0,00

Tout est bien rangé dans cette facture

On récapitule ce qu'elle peut contenir ?

1 Vos services fournis par votre opérateur bien sûr

Vos abonnements, forfaits et options

C'est-à-dire votre forfait mensuel ainsi que ses options, remises déjà déduites.

Vos communications

Là, il s'agit uniquement des communications hors-forfait (ex. : appels vers ou depuis l'international, SMS, MMS et Internet mobile au-delà du forfait...).

Vos autres services et produits

Ici, on regroupe les frais ou achats ponctuels (recharges Internet mobile, vidéos à la demande, mise en service de ligne Bbox, frais de rejet de paiement ou de résiliation...).

Montant prélevé le 23 avril 2021		11,49
1	Vos services fournis par votre opérateur	0,00
	Vos abonnements, forfaits et options	0,00
	Vos communications (du 09/03 au 08/04)	0,00
	Vos autres services et produits	0,00
2	Vos services fournis par des tiers	0,00
	Vos services ponctuels	0,00
	Vos autres services de tiers (**)	3,49
3	Vos abonnements	3,49
	Mensualités de votre facilité de paiement pour votre équipement	8,00



Une facture détaillée avec les 10 chiffres des numéros de téléphone ?

Vous pouvez choisir l'option dans votre Espace Client et même demander vos précédentes factures avec un relevé à 10 chiffres.

2 Vos services de tiers

Les tiers, ce sont d'autres fournisseurs

Donc cela peut concerner des appels vers des numéros spéciaux ou courts, des appels ou SMS de vote ou de jeu TV, des achats de crédits de jeu, des services en ligne Internet+ et SMS+ (jeux, services de vidéo, sonneries, services de rencontre...).

Bon à savoir : toutes les coordonnées de ces fournisseurs de services sont sur le site surmafacture.fr

3 Des équipements à régler

Mensualité de votre facilité de paiement pour votre équipement

Ici, cela concerne un mobile acheté chez Bouygues Telecom et payé en plusieurs fois, en plus de votre forfait.

Avec l'app, maîtrisez vos dépenses

Sur l'appli Espace Client, vous pouvez, partout et tout le temps :

- Suivre votre consommation en temps réel,
- prévoir des alertes automatiques en cas de hors forfait sur les mobiles,
- bloquer un forfait pour éviter les dépassements de type numéros spéciaux, VOD, etc.,
- gérer vos achats ponctuels.

Pour télécharger l'appli Espace Client, il suffit de flasher ce code ci-dessous.



Votre Espace Client est aussi sur bouyguestelecom.fr, rubrique "Mon Compte".

Si vous avez encore des interrogations, on vous accompagne [ici](#)

Adresse : Bouygues Telecom - Service Client TSA 59013 - 60643 Chantilly Cedex

Par téléphone : Au 1064 du lundi au samedi de 8h à 20h. Depuis un mobile, appel gratuit puis mise en relation décomptée du forfait ou depuis un poste fixe, prix d'un appel local. Pour connaître l'ensemble de nos tarifs, rendez-vous sur bouyguestelecom.fr rubrique "Tarifs et conditions".

Il résulte des dispositions de l'article 256, I du CGI que le versement d'une somme d'un débiteur à son créancier ne peut être regardé comme la contrepartie d'une prestation de service entrant dans le champ de la TVA qu'à la condition qu'il existe un lien direct entre ce versement et une prestation individualisable.